

# ADEFOBEL

(Association pour le développement forestier  
des cantons de BELMONT et CHARLIEU)

BULLETIN D'ADHESION ADEFOBEL et à Fransylva pour 2023

A remplir et à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre du groupement avant le **31/01/2023** à :

**GILLES SARNIN 383 Route de Grattaz 42670 ECOCHE**

L'adhésion permet :

- \*d'être assuré en Responsabilité Civile et Assurance Juridique pour votre forêt,
- \*d'être invité au cours de l'année aux réunions techniques animées et en collaboration avec le CRPF,
- \*de recevoir les revues « Parlons forêts » et « Forêt privées de la Loire »
- \*d'être représenté et défendu par Fransylva auprès des pouvoirs publics et des différentes instances impactant la forêt (commission chasse, PLUi, territoires protégés, etc...),
- \*de bénéficier des services spécifiques de votre groupement comme l'emprunt de matériel forestier ...

Je soussigné (e) Mr, Mme, Melle, \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Tél 1 \_\_\_\_\_ Tél 2 \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Propriétaire de terrains boisés ou affectés à la forêt, situés sur la (les) commune (s) de :

\_\_\_\_\_ d'une surface totale de : \_\_\_\_\_ hectare (s).

Attention : pour le détail des parcelles pour une première adhésion ou s'il y a eu des changements lors de la dernière année ou des changements non signalés, utilisez le tableau ci-joint Toute parcelle non inscrite ne pourra pas bénéficier de l'assurance RC comprise dans votre adhésion.

Demande mon adhésion à l' ADEFOBEL et à Fransylva

et règle le montant de la cotisation annuelle selon le barème indiqué ci-dessous :

Surface	moins de 5 ha	5 à 9,99 ha	10 à 14,99 ha	15 à 24,99 ha	25 ha et plus
Montant	23 €	34 €	38 €	48 €	22 € + 1.15€ par ha

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Les informations recueillies dans votre adhésion font l'objet d'un traitement informatique. Elles ne seront utilisées que pour le fonctionnement de l'association et du syndicat. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser au trésorier de votre groupement. Voir au dos

